

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 5 JANVIER 2015**

**Affiché le jeudi 8 janvier 2015**

Date de la convocation : 24 décembre 2014  
Nombre de Conseillers : 19  
Présents : 17  
Votants : 18

Présents : Mmes GUIMARD Marie-Annick, LAROCHE Josiane, MAHÉ Françoise, MONCOUCUT Marellys, NICOLAS Mireille, RAIMON Josette.

MM. BRIAND Laurent, CEYROLLE Jacques, CHARLEUX Robert, GIGON Jacques, GUIRBAL Jocelyn, LIMET Patrick, MORISSE Jean-Claude, PERLADE Jean-James, PIPELIER Jean-Luc, RAMOS Patrick, STRECK Michel.

Absents ayant donné Pouvoirs : Mme DEWAILLY Catherine à Mme RAIMON Josette

Absents : Mme CARTIGNY Florence

Secrétaire de séance : M. RAMOS Patrick

L'an deux mille quinze, le cinq janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MORISSE, Maire.

**Délibération n°1 – Rétrocession de la rue du Renclos des Treilles du Syndicat des Copropriétaires « Les Sénioriales de Salles sur Mer » à la Commune de Salles sur Mer**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reprendre la voirie et les réseaux appartenant au Syndicat des Copropriétaires Les Sénioriales de Salles sur Mer, soit la parcelle D883 d'une superficie de 1442m<sup>2</sup> et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Il est précisé que tous les frais de rétrocession seront à la charge de la Commune.

***Délibération adoptée à l'unanimité avec 17 voix pour et la non-participation au vote de Monsieur PIPELIER.***

**Délibération n°2 – Travaux du SDEER de reprise de l'éclairage public de la rue des 7 Cheminées/Rue du Panzay**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le devis du SDEER pour l'effacement de l'éclairage public de la rue des 7 Cheminées/Rue du Panzay pour un montant de 12 548,93€ TTC.

Il est précisé que les dépenses seront inscrites au Budget 2015 et que le montant sera échelonné sur 5 annuités.

***Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.***

**Délibération n°3 – Inventaire des zones humides - Groupe d'acteurs locaux- Désignation des membres.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, sur proposition des Maires des trois Communes du groupement :

- Rapporte la délibération n°9 du 25 novembre 2014
- Désigne comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides les personnes mentionnées à l'article 2;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents liés à cette procédure.

***Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.***

#### **Délibération n°4 – Maintien de la pharmacie dans le village – Avis du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletins secrets, décide d'émettre un avis défavorable pour un transfert de la pharmacie vers un local au sein d'une grande surface de la Commune.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.*

#### **Délibération n°5 – Rénovation de l'éclairage public – Appel à projet de l'ADEME**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches de demande de subvention auprès de l'ADEME
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis du SDEER et précise que le remboursement sera échelonné sur 5 annuités.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

Il est précisé que les dépenses et recettes concernant ce dossier seront inscrites au Budget Primitif 2015.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.*

#### **Délibération n°6 – Journée de l'Arbre et de la Haie 2014 – Subvention CDA**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ainsi que tout document relatif à cette journée de l'Arbre et de la Haie.

Il est précisé que les dépenses et recettes concernant ce dossier seront inscrites au Budget Primitif 2015.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.*

#### **Délibération n°7 – Convention de partenariat compteurs communicants GRDF**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Commune et GRDF concernant les compteurs communicants ainsi que tout document relatif à ce dossier.

*Délibération adoptée avec 10 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions.*

#### **Délibération n°8 – Cession partie de la parcelle Y19 à la Société SFR**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse de céder une partie de la parcelle Y19 à SFR pour un montant de 20 000€ et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.*

#### **Délibération n°9 – Tarifs Garderie Maternelle pour les mardi et vendredi**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir le tarif actuel pour la garderie maternelle pour les mardi et vendredi de 15h00 à 16h30, soit un forfait de 2.50€ dès 15h et ce quelle que soit la durée jusqu'à 19h00.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.*

#### **Informations diverses :**

- Recensement de la population
- Consultation sur :
  - o le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Loire-Bretagne et son programme de mesures associé,
  - o le projet de plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne.
- Dates des prochaines élections départementales
- Augmentation de 2% des tarifs de l'assainissement